



Droit d'utilisation d'une étiquette de vin

Par **tarente**, le **07/06/2008** à **15:24**

Bonjour je fais partie d'une association et je souhaiterais utiliser des étiquettes de vin pour créer des tableaux.

En ai je le droit ? Sachant que nous allons exposer et éventuellement vendre ses "tableaux " pour l'association.

Faut il que je demande une autorisation à chaque domaine viticole ?

Ou puis je éventuellement modifier une partie de l'étiquette sans risquer une contrefaçon ?

Merci pour vos réponses